

SIAEPA DES SOURCES DE L'YERES

Prix et Qualité du Service Public
Service de l'Assainissement Non Collectif

RAPPORT ANNUEL 2024



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2024
conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales
et au décret du 02 mai 2007

Etabli par le SMAEPA ENTRE BRESLE ET YERES

2024

CONTEXTE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

* ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEPA des Sources de l'Yères regroupe les communes d'Aubermesnil aux Erables, Foucarmont et Villers sous Foucarmont partiellement.

A compter du 1er janvier 2025, le SIAEPA des Sources de l'Yères, le SIAEPA de la Vallée de l'Yères, le SIAEPA de Saint Léger aux Bois, le SIAEPA de Nesle Pierrecourt, le SIAEPA de Vieux Rouen Sur Bresle et le SI « Entre Bresle et Yères » ont fusionné pour devenir le SMAEPA « Entre Bresle et Yères » (Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable et Assainissement « Entre Bresle et Yères »).

* CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en délégation de service.

* CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

◆ Abonnés du service

Le service public d'assainissement non collectif dessert 64 abonnés pour un nombre total d'abonnés résidents sur le territoire du service de 868.

◆ Répartition des abonnés par commune :

	<u>Année 2023</u>	<u>Année 2024</u>
AUBERMESNIL AUX ERABLES	21	21
FOUCARMONT	40	40
VILLERS SOUS FOUCARMONT	3	3
Total des abonnés	64	64

* **MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

		Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service							
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	NON	NON	NON	NON	NON	NON
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toutes installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans	NON	NON	NON	NON	NON	NON
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	NON	NON	NON	NON	NON	NON
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service							
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	NON	NON	NON	NON	NON	NON
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	NON	NON	NON	NON	NON	NON
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	NON	NON	NON	NON	NON	NON

INDICATEURS DE PERFORMANCE

***TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

	Exercice 2023		Exercice 2024	
SEMBLE CONFORME	9	14 %	9	14 %
NON CONFORME MAIS FONCTIONNEL	22	34 %	22	34 %
NON CONFORME AVEC RISQUE DE POLLUTION	4	6 %	4	6 %
NON CONFORME AVEC RISQUE SANITAIRE	10	16 %	10	16 %
NON QUALIFIABLE	19	30 %	19	30 %
TOTAL	64	100%	64	100%